



## Droits enfants suite décès parent

-----  
Par keitaro2k9

Bonjour a tous, je fais partie d'une fratrie de 4 frères, mes 3 frères ont pris leurs distances avec ma mère (mon père est décédé il y a 5 ans), c'est moi qui m'occupe des démarches et qui passe du temps avec ma mère qui est gravement malade.

Même si cela me gêne ma mère souhaiterait que la succession soit plus avantageuse pour celui qui s'occupera d'elle (en l'occurrence moi), aussi j'aimerais savoir quelles règles s'appliquent, comment est-il possible de favoriser un des 4 frères et dans quelles limites ? et quelles démarches faire (et auprès de qui, avocat ou notaire ?)

Merci a celles et ceux qui pourront m'aider, et désolé pour le nombre de questions, nombreuses... :)

-----  
Par TUT03

Bonjour

votre mère peut prendre rendez vous chez son notaire qui la conseillera et établira son testament en fonction de ses volontés mais si on peut favoriser un enfant, on ne peut pas totalement déshériter un ou plusieurs enfants

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans testament, les enfants se partagent l'héritage en parts égales.

Votre mère doit donc envisager un testament et de préférence déposé chez un notaire par lequel elle pourra attribuer librement 1/4 de son patrimoine à qui elle veut.

Les 3/4 seront partagés également entre les 4 enfants.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1270]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1270[ur]